

Réseau de réflexion lance un débat de réforme

Réseau de réflexion est un point de rencontre où des personnes aux conceptions les plus diverses réfléchissent en commun sur des questions actuelles ayant trait à la politique économique, sociale et du travail. Ce qui les unit, c'est une orientation vers des valeurs fondamentales que sont la liberté, l'égalité et la solidarité. L'intérêt d'une mise en réseau de la science et de la politique, de même qu'envers l'élaboration de propositions d'orientation représente également un élément commun de ces personnes. Et finalement, Réseau de réflexion constitue une plate-forme pour des propositions de réforme. En effet, le modèle d'une assurance générale du revenu (AGR) a été élaboré par un groupe de spécialistes issus de Réseau de réflexion (groupe central, comité) et a ensuite été discuté de manière détaillée dans les organes. Au nom de Réseau de réflexion, le comité ainsi que le groupe central prennent position sur le texte ci-après.

Réseau de réflexion lance un nouveau modèle de sécurité sociale durant la vie active. L'assurance générale du revenu a pour objectif d'offrir un filet de sécurité ou de rattrapage qui soit solidaire et équitable pour une multitude de situations dans lesquelles les êtres humains ne peuvent pas exercer d'activité lucrative. L'existence matérielle ainsi que la participation à la vie sociale doit en principe être garantie par des critères uniformes, indépendamment du fait que l'activité lucrative faisant défaut est imputable à une maladie, à un accident ou au chômage.

Le modèle précité élimine diverses anomalies du système actuel et comble des lacunes importantes. Le manque d'uniformité et de transparence des systèmes d'assurance sociale offre le champ libre à une politique où les personnes concernées sont contraintes de passer d'un système d'assurance meilleur vers un

plus mauvais. En effet, dans la foulée du démantèlement des prestations de l'assurance-chômage et invalidité, des milliers de personnes ont littéralement atterri ces dernières années à l'aide sociale, une situation où elles sont de plus en plus mises sous pression et les obligeant à accepter du travail à de mauvaises conditions et à un revenu très bas. Cette dynamique, à son tour, met les salarié-e-s réguliers sous pression, élargissant ainsi le groupe des working poor et par conséquent celui des bénéficiaires d'aide sociale – un cercle vicieux contreproductif au niveau socio-politique, et qu'il y a lieu de rompre.

Le système de sécurité sociale en Suisse a dégénéré ces dernières années en une jungle dans laquelle même les spécialistes avouent ne plus avoir la vue d'ensemble. Alors que tout le système est devenu lourd, les changements entraînent des effets secondaires indésirables. Le manque d'unité crée des risques de paupérisation, qui seraient évitables; ce sont des situations dans lesquelles les personnes concernées attendent souvent durant des années l'issue de décisions juridiques du fait qu'il n'est pas clair quelle assurance est responsable du cas en question. Des questions litigieuses typiques surgissent par exemple à propos de la délimitation entre maladie et accident: souvent, les personnes impliquées sont entraînées dans des situations d'urgence et doivent par conséquent recourir à l'aide sociale – une situation à la fois inutile et indigne.

Or, l'assurance générale du revenu regroupe pour ainsi dire tous les systèmes d'assurance sociale qui garantissent le revenu et le minimum vital durant la vie active. Ceci concerne tant l'assurance-chômage (AC) que l'assurance-invalidité (AI), la partie préventive et garantissant le revenu de l'assurance-accidents (AA), les allocations pour perte de gain APG (service militaire et maternité) ainsi que l'aide sociale. Le modèle de cette couverture générale intègre le cas de la maladie et fait passer l'assurance d'indemnité journalière en cas de maladie dans le régime obligatoire. Ce faisant, une importante lacune est comblée. Les prestations complémentaires pour familles seront dorénavant introduites, un important piège de pauvreté, à savoir la prise en charge de ses propres enfants, pouvant ainsi être

évitée en partie. En outre, par le regroupement des systèmes d'assurance, il est aussi possible d'éviter des doublons et de réduire la paperasserie administrative. Les moyens dégagés devront être utilisés à l'amélioration des prestations.

Les prestations centrales du modèle de l'assurance générale du revenu englobent les indemnités journalières en cas de chômage passager de même que les rentes si le chômage est durable, les prestations complémentaires pour les familles et en cas de rente insuffisante, les prestations d'intégration individuellement adaptées et, comme par le passé, l'aide sociale. En outre, l'AGR offre, en cas de besoin, des conseils et le soutien nécessaire avec le but de permettre la réintégration des personnes concernées dans la vie active.

Quiconque habite depuis 5 ans ou plus en Suisse devrait dorénavant avoir droit à des indemnités journalières de durée illimitée. Ce faisant, l'on évite que des êtres humains ne soient marginalisés dans la société – sans faute qui leur soit imputable – et les peurs qui en découlent peuvent être éliminées. L'aide sociale est ramenée par conséquent à sa tâche essentielle, à savoir soutenir matériellement et au moyen de conseils des femmes et des hommes qui se trouvent dans des situations d'urgence extraordinaires.

Chaque personne couverte par cette assurance générale est tenue d'entreprendre tout ce que l'on peut raisonnablement exiger d'elle en vue d'un travail, et pour autant qu'elle en soit capable. A contrario, il faut éviter que des chômeuses et chômeurs soient contraints d'accepter un travail précaire, mal payé, indigne, voire disqualifiant. Le droit formulé par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) de l'ONU selon lequel les êtres humains peuvent faire valoir un travail décent (›decent work‹) doit être appliqué. Le ›decent work‹ au sens de l'OIT garantit la sécurité sociale et les droits des travailleurs et travailleuses; en plus, il ne nuit pas à la santé et est rémunéré de façon appropriée.

Le risque de paupérisation dû aux enfants peut, grâce à l'introduction de prestations complémentaires pour les familles, être atténué. Le canton du Tessin a instauré de telles prestations

en 1997 et les expériences faites jusqu'à présent confirment leur efficacité. L'assurance générale du revenu veut aussi renforcer la reconnaissance de l'accueil des enfants en tant que travail précieux au sein de la société.

Grâce à l'AGR, les prestations matérielles et de soutien proviennent d'une seule source et peuvent par conséquent être fournies de manière plus ciblée et efficace. Le soutien et la prise en charge deviennent plus efficaces parce que les composantes répressives sont amoindries. Son organisation structurelle doit être telle que les assuré-e-s ont la possibilité de choisir entre plusieurs institutions indépendantes les unes des autres, et également de changer d'assurance. A l'instar de l'actuelle assurance-chômage, des organisations privées à but non lucratif doivent être admises – en plus des organisations étatiques – en qualité d'institutions d'assurance. Les assurances doivent se tenir à des standards de qualité définis (p. ex. délais de traitement maximaux, budgets de temps pour la prise en charge personnelle des assuré-e-s, etc.). Ce faisant, les conditions sont réunies pour soutenir un encadrement performant au niveau de la qualité et pour diminuer ainsi les abus, la bureaucratie et éviter les mentalités propres au monde de l'administration.

Grâce à l'assurance générale du revenu, un acteur est créé dont le rôle est parfaitement adapté pour faire de la prévention efficace et pour maintenir ou réactiver la capacité de travail de la personne concernée. La SUVA est un bon exemple à cet égard. L'AGR couvre toute la durée de l'activité lucrative, raison pour laquelle elle est aussi intéressée, en tant qu'institution, d'encadrer les assuré-e-s à long terme et de manière optimale et, par conséquent, de leur permettre une réintégration durable dans l'activité professionnelle.

Le modèle de cette nouvelle couverture se base sur le fait que les droits réciproques entre la communauté et l'individu sont équilibrés; d'une part, chaque membre de la société a la devoir, dans le cadre de ses possibilités, de pourvoir au maintien et à l'avenir de la société et, dans le même temps, de veiller à garantir sa base naturelle de vie; d'autre part, les conditions sociétales doivent être créées de telle façon que chaque personne

puisse apporter sa contribution, c'est-à-dire exercer son travail dans des conditions que l'on peut judicieusement exiger d'elle. La responsabilité et l'influence doivent ainsi concorder. En effet, l'on ne peut pas imputer une ›responsabilité individuelle‹ à des être humains pour des situations qui se trouvent en dehors de leur pouvoir d'influence, en l'occurrence le chômage de masse. La responsabilité collective pour une structuration positive et démocratique de la situation sociale doit par contre être renforcée. Cela signifie, entre autres, qu'un système d'assurances sociales génère du progrès concernant le contenu et les conditions sous lesquelles un travail est fourni – c'est-à-dire à l'opposé de ce que produit la dynamique du système actuel.

L'on comprendra aisément que l'assurance générale du revenu n'élimine pas tous les problèmes socio-politiques. Il s'agit de s'atteler à toute une série d'autres tâches, qui ne peuvent pas être résolues par la couverture que nous proposons. En effet, nous sommes d'avis que la formation professionnelle de base et le perfectionnement doivent être renforcés et les bourses d'étude massivement élargies. En outre, il y a lieu de soutenir les parents en charge de l'éducation de leurs enfants par une offre plus large de places d'accueil qui soient financièrement supportables, et au moyen d'un congé parental approprié. Il faut veiller à ce que suffisamment de travail valable soit disponible pour toutes et tous (par exemple en réduisant de manière ciblée la durée de travail et en créant les emplois nécessaires dans l'accueil extrafamilial des enfants et dans le secteur de la santé). Et finalement, l'application de salaires minimaux et équitables doit être poursuivie.